

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour répondre aux questions du député dans l'ordre inverse, je dirais d'abord qu'aucun engagement n'a encore été pris pour vendre la moindre partie de la production prévue pour 1978 ou 1979 à qui que ce soit au Canada. L'honorable représentant sait que la loi en Alberta exige que ce pétrole soit d'abord vendu à la Commission de commercialisation de l'Alberta. Pour ce qui est des frais d'exploitation et de la part de production qui revient aux participants, cette question sera décidée en fonction de la proportion que chaque intéressé assume de l'ensemble des frais d'immobilisations. Autrement dit, les frais d'exploitation seront assumés dans la même proportion que les investissements dans l'entreprise; il en sera de même de la proportion du pétrole que chacun aura à sa disposition.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA POSSIBILITÉ DE VIOLATION DU SECRET DES DOSSIERS— L'EXPLICATION MINISTÉRIELLE

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce qui est comptable à la Chambre de Statistique Canada. Elle fait suite à une nouvelle parue récemment dans une revue agricole trimestrielle, selon laquelle M^{me} Sheila McFadyen, une économiste qui fait de la recherche pour le compte de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, espère jeter un coup d'œil sur les rapports confidentiels de Statistique Canada. Le ministre nous dirait-il s'il était au courant des intentions de M^{me} McFadyen et si celle-ci a été autorisée à examiner les rapports confidentiels? Si tel est le cas, cet examen ne constituerait-il pas une infraction à la loi sur la statistique, qui prévoit de lourdes peines pour tous les contrevenants et vise à protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Après être allé aux renseignements, je puis dire qu'il n'y a rien de vrai dans les allégations au sujet d'indiscrétions, d'examins subreptices, et le reste. En fait, je ne suis pas même certain que cette dame ait jamais communiqué avec le ministère. Là encore, je tiens à ce que le député et tous ses collègues sachent bien que Statistique Canada exerce son activité en conformité de la loi sur la statistique qui vise à protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis par les particuliers et à ne fournir des données que sous une forme globale ou succincte.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'ATTÉNUATION DES DISPARITÉS RÉGIONALES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Expansion économique régionale dont la principale tâche, sauf erreur, est d'atténuer les disparités régionales. L'urgence de ma question découle de chiffres récents qu'on m'a signalés et selon lesquels le taux de chômage atteint 20 p. 100 et plus dans la région de Chicoutimi-Lac Saint-Jean, tandis que

Questions orales

dans votre circonscription, monsieur l'Orateur, dans la région de Sudbury, il est au-dessous de 3 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Grafftey: Voici ma question: comme, depuis le début du programme MEER en vertu duquel on a dépensé des milliards de dollars, l'écart entre les régions s'est considérablement accru, quelles grandes décisions et changements de politique le ministre est-il prêt à appliquer dans son ministère?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député ne s'attend sûrement pas à ce que je lui réponde en détail maintenant. Nous avons apporté une ou deux modifications à la suite des instances du député qui avait assez confiance dans l'efficacité des initiatives d'expansion régionale pour faire inclure la totalité de sa circonscription. J'ai accepté de le faire et, au besoin, je ferais la même chose pour d'autres régions.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Le député de Brandon-Souris.

LA FABRIQUE DE VÉLOS SEKINE À RIVERS (MAN.)—DEMANDE DE MESURE COMPENSATOIRE POUR LE PRÉJUDICE CAUSÉ PAR LE BUDGET

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai l'attention de toute la Chambre...

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Nickel Belt demande la parole pour un rappel au Règlement. Je la lui accorderai dès que le député de Brandon-Souris aura posé sa question.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle découle des mises à pied survenues à l'usine de cycles Sekine, qui fait partie de l'ensemble industriel d'Ooza-we-kwun situé sur l'ancienne base aérienne de Rivers au Manitoba. Le ministère des Affaires indiennes a investi des sommes importantes dans cette affaire qui fait partie de son programme d'emplois pour les travailleurs autochtones; par ailleurs, le ministère de l'Expansion économique régionale a lui-même investi \$350,000 dans la fabrique de cadres de vélos. Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour compenser les lourdes conséquences de son budget sur la rentabilité économique de cette entreprise?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du budget, il serait mieux indiqué de poser la question directement au ministre des Finances. Pourtant, on m'a informé que les modifications apportées aux tarifs n'auront pas de conséquences importantes pour cette société avec laquelle je me suis d'ailleurs mis en rapport. En cas d'inconvénients sérieux, nous pourrions prendre d'autres mesures. Pour l'instant, je n'ai pas connaissance que, en dépit des instances de la société, la modification de tarif ait eu une grande incidence. En tout cas, la société a été constituée au moment où le tarif se trouvait au taux le